|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14)Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 54-F** |
|  | **26 juin 2014** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Note du Secrétaire général |
| RAPPORT DU DIRECTEUR DU tsb sur le plan d'action DE la Résolution 44 de l'AMNT-12 relatif à la réduction de l'écart en matière de normalisation |
|  |
|  |

J'ai l'honneur de transmettre à la Conférence de plénipotentiaires le rapport du Directeur du TSB sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Résolution 44 de l'AMNT-12 relatif à la réduction de l'écart en matière de normalisation entre pays développés et pays en développement, conformément à la Résolution 123 de la PP-10.

 Dr Hamadoun I. TOURÉ
 Secrétaire général

# 1 Introduction

Par sa Résolution 44 (Rév. Dubaï, 2012) "Réduire l'écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés", l'AMNT a chargé

"le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications et du Bureau des radiocommunications, dans la limite des ressources disponibles [...]

de faire rapport sur la mise en œuvre de ce plan (c'est-à-dire le plan d'action relatif à la mise en œuvre de la Résolution 123 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires; voir l'Annexe de la Résolution 44 de l'AMNT) aux futures Assemblées mondiales de normalisation des télécommunications et Conférences de plénipotentiaires, en vue d'examiner la présente Résolution et d'apporter les modifications voulues, compte tenu des résultats de la mise en œuvre, ainsi que des ajustements budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la présente Résolution […]".

En outre, la partie du Plan stratégique de l'UIT adopté par la PP-10 consacrée à l'UIT-T indique que l'un des trois buts stratégiques de ce Secteur est de réduire l'écart en matière de normalisation entre pays développés et pays en développement.

Le Plan d'action de la Résolution 44 de l'AMNT-12 prévoit les quatre grands programmes suivants:

1) Renforcement des capacités de normalisation des pays en développement.

2) Aider les pays en développement en ce qui concerne l'application des normes.

3) Renforcement des capacités des ressources humaines.

4) Appel de fonds pour la réduction de l'écart en matière de normalisation.

Depuis 2007, 41 nouveaux pays participent aux travaux de l'UIT-T. La participation aux travaux de la plupart des commissions d'études de l'UIT-T a fortement augmenté au cours de la période d'études actuelle. La participation de la région Afrique aux réunions des commissions d'études, en particulier, est en hausse. Plus de la moitié des ateliers consacrés à la normalisation se tiennent en dehors de Genève. En outre, afin de favoriser la participation des pays en développement, des réunions des commissions d'études de l'UIT‑T sont également organisées à l'extérieur de Genève.

Un groupe d'action interne, présidé par le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), composé de représentants du Bureau de développement des télécommunications (BDT) et des bureaux régionaux de l'UIT, a été créé en 2009 pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action reproduit dans la Résolution 44.

On trouvera en Annexe l'état d'avancement de la mise en oeuvre des quatre programmes prévus dans la Résolution 44 de l'AMNT pour la période 2010-2014.

# 2 Programme 1: Renforcement des capacités de normalisation

## 2.1 Indice des capacités de normalisation

En 2011, le TSB a procédé à une étude visant à évaluer les capacités de normalisation des pays en développement. Cette étude a pu être menée grâce à la contribution généreuse du Ministère des sciences, des TIC et de la planification future de la République de Corée et de l'Association des technologies de télécommunication (TTA).

L'une des principales conclusions de l'étude est que la participation des pays en développement aux activités de normalisation des TIC est entravée par le fait que ces pays ne mesurent pas pleinement l'importance des normes sur les TIC. Le financement des travaux de normalisation et la coordination au niveau national sont de ce fait insuffisants pour permettre aux pays en développement de participer aux travaux des instances internationales de normalisation. Ces disparités dans les capacités de normalisation contribuent à l'existence d'une fracture numérique entre pays développés et pays en développement. Pour améliorer les capacités de normalisation des pays en développement, il est notamment recommandé dans l'étude de créer un secrétariat national de la normalisation chargé d'assurer la coordination des activités de normalisation des TIC ainsi que la participation aux travaux des commissions d'études de l'UIT‑T.

## 2.2 Rapports et manuels techniques

Les rapports et manuels techniques ci-après ont été élaborés pendant la période 2010-2014 afin de donner aux pays en développement davantage d'informations sur les bonnes pratiques pour l'application des Recommandations UIT-T:

• [Fibres, câbles et systèmes optiques (2009)](http://www.itu.int/publ/T-HDB-IMPL.05-2009/en)

• [Déploiement des réseaux en mode paquet (2010)](http://www.itu.int/publ/T-HDB-IMPL.05-2009/en)

• [L'histoire du DSL (2010)](http://www.itu.int/publ/T-HDB-IMPL.06-2010/en)

• [Réseaux convergents (2010)](http://www.itu.int/publ/T-HDB-IMPL.07-2010/en)

• [Manuel de l'UIT-T sur les réseaux de transport optiques: passage du multiplexage par répartition dans le temps (MRT) à la transmission par paquets (2010)](http://www.itu.int/pub/T-HDB-IMPL.08-2010/en)

• [Identificateurs d'objet (OID) et leurs autorités d'enregistrement (2010)](file:///%5C%5Cblue%5Cdfs%5Cpool%5CTRAD%5CF%5CSG%5CCONF-SG%5CPP14%5C000%5C%E2%80%A2%09Object%20identifiers%20%28OIDs%29%20and%20their%20registration%20authorities%20%282010%29)

• [Procédures pratiques d'évaluation subjective (2011)](http://www.itu.int/pub/T-HDB-QOS.02-2011)

• [Sécurité dans les télécommunications et les technologies de l'information (2011)](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-HDB-SEC.05-2011)

• [Réseaux d'accès hertzien à large bande et réseau domestique (2011)](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-TUT-HOME-2011)

• [Réseaux futurs (2012)](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-HDB-PLN.03-2012)

• [Technologies](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-TUT-MRA-2012) d'accès radioélectriques multiples (2012)

• [Incidences des communications de machine à machine (M2M) et des applications de données mobiles non M2M sur les réseaux mobiles](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-TUT-IOT-2012-M2M) (2012)

• [Scénarios de passage des réseaux existants aux réseaux NGN dans les pays en développement (2013)](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-TUT-NGN-2013)

• [Comment améliorer la qualité de service (QoS)/qualité d'expérience (QoE) des plates-formes IP](http://www.itu.int/pub/T-TUT-QOS-2013) (2013)

• [Les télécommunications et l'atténuation des effets des catastrophes](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/drnrr/Documents/Technical_report-2013-06.pdf) (2013)

• [Applications de réseaux de capteurs sans fil dans les réseaux de prochaine génération (2014)](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-TUT-NGN-2014)

En outre, il est prévu d'élaborer les rapports techniques suivants en 2014:

• Feuille de route pour la normalisation des TIC vertes

• Guide sur les champs électromagnétiques

• Livre vert sur la TVIP

• Nouveaux enjeux de la normalisation des infrastructures de clé publiques, des communications de machine à machine, de l'informatique en nuage et des réseaux électriques intelligents

• Elaboration d'un guide sur la protection contre les surtensions

• Gestion de la mobilité à l'UIT-T: développement actuel et prochaines étapes vers les réseaux futurs (2013)

• Vers un modèle de coûts de l'itinérance à l'usage des régulateurs

## 2.3 Programme de mentorat à l'intention des nouveaux délégués aux commissions d'études de l'UIT-T

Un programme de mentorat à l'intention des membres des commissions d'études de l'UIT-T venant des pays en développement a été mis en place pour la première fois en août 2011, afin de fournir aux nouveaux délégués plus de renseignements sur le déroulement des réunions de l'UIT-T et de renforcer la contribution des pays en développement. Ce programme fait aujourd'hui partie intégrante des réunions des commissions d'études de l'UIT-T et du GCNT.

A sa réunion de janvier 2012, le GCNT a créé une nouvelle fonction de parrain au sein des commissions d'études, qui consiste pour l'essentiel à assurer la coordination avec les représentants des pays en développement au sein d'une commission d'études en vue d'échanger des renseignements et de bonnes pratiques sur l'application des Recommandations UIT-T et de renforcer les activités de normalisation dans les pays en développement et les groupes régionaux. Grâce à ce dialogue avec les membres des pays en développement, le parrain pourra en outre recenser les programmes de renforcement des capacités concernant des Recommandations UIT-T que le TSB pourra mettre en oeuvre dans le cadre des activités visant à réduire l'écart en matière de normalisation.

## 2.4 Participation à distance et interprétation

La participation à distance est désormais possible pendant toutes les réunions des commissions d'études, et ce gratuitement (en utilisant une option de rappel (call back)). Des services d'interprétation dans toutes les langues sont assurés pour les séances plénières d'ouverture et de clôture. Les contributions aux travaux des commissions d'études peuvent être traduites dans les six langues si elles sont reçues deux mois avant l'ouverture de la réunion. Certaines des Recommandations approuvées selon la variante de la procédure d'approbation peuvent également être traduites. Le nouveau service d'affichage électronique direct des documents a été très apprécié par les membres.

# 3 Programme 2: Aider les pays en développement en ce qui concerne l'application des normes

## 3.1 Assistance technique pour la création d'un secrétariat national chargé de la normalisation (NSS)

Une série de lignes directrices à l'intention des pays en développement qui souhaitent créer un "secrétariat national de la normalisation", ayant pour tâche de coordonner au niveau national la normalisation des TIC et de représenter les intérêts d'un pays dans les travaux de normalisation au niveau international menés à l'UIT-T, ont été publiées en 2014.

Les "[Lignes directrices relatives à la création d'un secrétariat national de la normalisation (NSS) pour l'UIT-T](http://www.itu.int/en/ITU-T/gap/Documents/NSSGuidelines.pdf)", actuellement en cours de traduction dans les six langues officielles de l'Union, s'inscrivent dans le mandat élargi défini dans la Résolution 44 révisée.

Ces lignes directrices comprennent une feuille de route en plusieurs étapes concernant la création d'un secrétariat national de la normalisation, qui porte sur l'établissement des bases juridiques applicables à l'entité responsable de sa gestion, les bonnes pratiques à suivre pour l'analyse des ressources nécessaires et la constitution de groupes d'experts de la normalisation au niveau national. On y trouve aussi des renseignements sur les responsabilités, la direction, la composition et les méthodes de travail de chaque commission ou groupe d'experts faisant partie d'un secrétariat national de la normalisation efficace. Les pays désireux de créer un tel secrétariat peuvent se mettre en rapport avec le TSB pour obtenir une assistance technique. La Gambie a déjà contacté le TSB afin d'obtenir une assistance technique pour la création d'un secrétariat de la normalisation.

## 3.2 Forum questions/réponses concernant les normes

En septembre 2011, le TSB a créé le Forum questions/réponses concernant les normes[[1]](#footnote-1), qui permet à tout un chacun de poser directement des questions aux experts des commissions d'études concernant la mise en oeuvre des Recommandations UIT-T. Ce Forum ouvert permet de poser des questions concernant les travaux de normalisation et est animé par des conseillers des commissions d'études du TSB. Il offre une occasion unique d'engager un dialogue avec les experts qui élaborent les normes sur lesquelles reposent les TIC. Le Forum est aussi une tribune pour l'échange d'informations entre pays développés et pays en développement sur l'application des Recommandations UIT‑T.

# 4 Programme 3: Renforcement des capacités des ressources humaines

## 4.1 Cours de formation en ligne sur les méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT‑T

Par sa Résolution 44 (Rév.Dubai, 2012), l'AMNT a invité le Directeur du TSB à envisager également l'utilisation d'outils d'apprentissage en ligne pour diffuser des informations et des connaissances sur les Recommandations UIT-T.

La [première édition d'une série](http://academy.itu.int/index.php/component/k2/item/1115) de nouveaux cours de formation en ligne de l'UIT-T est désormais accessible dans le cadre de l'[Académ](http://academy.itu.int/)ie de l'UIT. Ce cours, qui est fondé sur la [Recommandation UIT-T A.1](http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=11920) "Méthodes de travail des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT", est une introduction aux structures de gestion, aux mécanismes de coordination et aux procédures fonctionnelles des commissions d'études de l'UIT-T.

Le principal objectif de ce cours est de présenter aux délégués des commissions d'études de l'UIT-T la structure, la gestion, les mécanismes de coordination et les procédures fonctionnelles des commissions d'études de l'UIT-T, tels que définis dans la Recommandation UIT-T A.1. Cette Recommandation décrit les méthodes de travail générales des commissions d'études de l'UIT-T. Le cours s'adresse aux délégués participant aux réunions des commissions d'études de l'UIT-T, en particulier aux nouveaux participants. Chaque module – contenu du cours et questionnaire – est indépendant. Après avoir suivi le cours, les participants peuvent faire l'objet d'une évaluation finale en ligne. S'ils obtiennent au moins 80% des points, il leur sera remis un certificat.

Un cours de formation en ligne sur la qualité de service des réseaux mobiles est actuellement élaboré en collaboration avec le BDT.

## 4.2 Organisation de séminaires et d'ateliers sur la normalisation des TIC

Des ateliers sur la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG) ont été organisés en 2011 à Fidji, en Algérie et au Moldova, en 2012 en RDP Lao et en Inde, et un Forum régional sur la normalisation des TIC s'est tenu en 2013 au Myanmar. Une formation pratique de deux semaines sur les Recommandations UIT-T relatives aux systèmes et câbles à fibres optiques a eu lieu au Mexique en septembre 2011, sur la base du Manuel de l'UIT-T sur les câbles à fibres optiques.

Un Forum régional sur la normalisation des TIC à l'intention des pays de la région des Etats arabes s'est tenu à Tunis le 27 janvier 2014. Trois autres forums régionaux sur la normalisation sont prévus en 2014 pour d'autres régions.

En 2012, des formations pratiques à l'intention des délégués et des membres des équipes dirigeantes des commissions d'études de l'UIT-T ont été dispensées à Genève, en Corée et en Thaïlande; une formation pratique a également été proposée en janvier 2013 aux nouvelles équipes dirigeantes des commissions d'études et du GCNT. Le premier cours d'apprentissage en ligne organisé par l'UIT-T, à savoir un cours de deux heures sur la Recommandation UIT-T A.1 (Méthodes de travail de l'UIT-T), a été proposé en janvier 2014.

Quatre ateliers didactiques sur la normalisation ont été organisés dans les pays suivants: Malaisie, Inde, Fidji et Algérie. Ces ateliers didactiques sur la simulation de réunions de commissions d'études ont été à la fois didactiques et interactifs. Ils ont permis de fournir des informations générales sur les méthodes de normalisation et d'apprendre aux participants à prendre part plus efficacement aux réunions organisées par l'UIT-T.

Des ateliers et des manifestations axées sur le renforcement des capacités ont été organisés en étroite collaboration avec le BDT et le BR, y compris les bureaux de zone et les bureaux régionaux de l'UIT.

## 4.3 Octroi de bourses aux pays en développement

Le programme de bourses, dont peuvent bénéficier les pays remplissant les conditions pour assister aux réunions des dix commissions d'études de l'UIT-T, est très apprécié. Le nombre de réunions organisées dans les régions continue de croître, et la participation à distance est désormais possible pour toutes les réunions des commissions d'études.

L'UIT a facilité la participation à ses réunions de différentes manières. Si auparavant, seule la Commission d'études 3 de l'UIT-T offrait des bourses partielles, désormais une bourse complète ou deux bourses partielles peuvent être accordées pour les réunions de toutes les commissions d'études, qui sont au nombre de dix. Les bourses de l'UIT sont accordées uniquement à des pays dont le PIB annuel par habitant ne dépasse pas 2 000 USD, selon les calculs de la Banque mondiale.

# 5 Appel de fonds pour la réduction de l'écart en matière de normalisation

En application de la Résolution 44 de l'AMNT-04, un Fonds volontaire pour la réduction de l'écart en matière de normalisation a été institué en août 2007. Les contributions à ce Fonds proviennent notamment de Nokia Siemens Networks, Microsoft, Cisco et la Corée. Le Fonds a notamment servi au financement d'un nombre accru de manifestations dans les pays en développement, parmi lesquelles les formations pratiques sur les systèmes et câbles à fibres optiques organisées au Rwanda et au Mexique. Il a également été utilisé pour l'octroi de bourses à des participants de pays en développement, en vue de leur participation aux ateliers sur la réduction de l'écart en matière de normalisation, et pour l'élaboration de manuels et de rapports techniques.

Le montant total des contributions reçues pour le Fonds s'élève à 289 070 CHF. D'autres contributions du Canada et de Microsoft ont été reçues respectivement en 2012 et 2013. Le montant total du Fonds s'établissait à 158 679 CHF fin mai 2014.

# 6 Résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) (CMDT-14)

La [sixième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-14)](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC14) organisée par l'UIT s'est tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 30 mars au 10 avril 2014 sur le thème "Le large bande au service du développement durable".

La [Conférence](https://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=D10-WTDC14-C-0118!!MSW-E) a approuvé les activités régionales relatives à la réduction de l'écart en matière de normalisation entre pays développés et pays en développement. On trouvera ci-dessous une liste des principaux résultats obtenus par la Conférence dans le domaine de la réduction de l'écart en matière de normalisation:

• La [Déclaration de Dubaï](http://www.itu.int/en/newsroom/wtdc-14/Pages/dubai-declaration.aspx) dispose expressément qu'"il est nécessaire de renforcer la participation des pays en développement aux activités de l'UIT visant à réduire l'écart en matière de normalisation, afin qu'ils bénéficient des avantages économiques associés au progrès technologique et qu'il soit mieux tenu compte de leurs besoins et intérêts dans ce domaine".

• L'un des objectifs spécifiques du Plan d'action de l'UIT-D (Objectif 2) est d'encourager "le développement des réseaux de TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation".

• La Résolution 47, intitulée "Mieux faire connaître et appliquer les Recommandations de l'UIT dans les pays en développement", a été modifiée pour mettre l'accent sur l'utilité des lignes directrices de l'UIT pour l'application des Recommandations de l'UIT.

• Une nouvelle Recommandation de l'UIT-D sur la réduction de l'écart en matière de normalisation en association avec les groupes régionaux des commissions d'études a été approuvée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <http://groups.itu.int/itu-t/StandardsQA.aspx> [↑](#footnote-ref-1)